

Invesi au m

Citoyen Ministre

Du 11 Vendemiaire an 10

Mon depart devant preceder de plusieurs mois celui de  
 pensionnaires de l'ecole de Rome, il est a propos que pendant  
 ce temps leurs interet n'en souffrent pas. en consequence  
 je crois convenable de vous proposer que le C. Neuvion  
 Secretaire de la cy devant academie, deja charge <sup>de G. L'esperance</sup> ~~de G. L'esperance~~  
~~des S. S. de l'ecole~~ <sup>de vous</sup> tout ce qui concerne ~~les interets de l'ecole~~  
 speciales de peinture sculpture et architecture, <sup>Septor</sup> ~~de vous~~  
 des demandes particulieres que les pensionnaires auroient  
 a vous faire. Quant au paiement de leur traitement  
 je demanderois que <sup>en mandats de payement au nom de</sup> Debats, Architecte, le plus  
 ancien des pensionnaires, <sup>qui en fera l'apport au C. de l'ecole</sup> ~~de vous~~  
<sup>(comme place)</sup> ~~soit de recevoir sur son titre, de la Trésorerie Nationale~~  
~~et de distribuer ensuite aux autres pensionnaires~~  
 un article de l'agrement posté que les pensionnaires exposent  
 leurs travaux de sculpture au jour Vendemiaire prochain  
 circulant de l'aut réuni pour y mettre de l'ordre - je me suis  
 concerté avec l'Administration de Metz pour la localité  
 et nous nous sommes trouvés d'avis de plus convenable pour <sup>l'Etat</sup> l'exposition  
 en question que l'agallie d'Appelle, qui ne sera libre qu'au 15

Brunaire, je vous prie en conséquence d'accorder un délai jusqu'à  
~~et jusqu'à~~ aux élèves mentionnés pour appeler leur ouvrage  
qui pourra avoir lieu le 18 Brumaire, il sera convenable  
que l'administration du Muséum soit officiellement  
prévenue de cette disposition <sup>par invitation</sup> et invitée à donner ses soins  
pour l'exposition. Si vous approuvez cette idée je prendrai  
cet mentionner qu'ils aient à remettre à l'administration  
du Muséum les ouvrages qu'ils <sup>proposent</sup> ~~proposent~~ <sup>pour</sup> appeler  
au 18 Brumaire - inclusivement

Dans le mois de la  
de la lettre que l'on peut consulter

D'après un des articles du règlement les professeurs  
doivent exposer leurs <sup>travaux d'élèves</sup> ~~ouvrages~~ au 1<sup>er</sup> Vendémiaire mais plusieurs  
circonstances se sont ~~présentées~~ <sup>présentées</sup> pour tout empêcher que cela se soit  
réunir pour y mettre obstacle; je me suis concerté avec  
l'administration du Muséum pour la localité ce n'est pas  
rien trouvé de plus convenable pour cette exposition que la  
galerie d'appeler qui se trouve libre jusqu'au 15 Brumaire  
je vous prie en conséquence <sup>d'inviter</sup> ~~d'inviter~~ les élèves à déposer  
leurs ouvrages que le 18 Brumaire <sup>ou avant ce jour</sup> ~~ou avant ce jour~~  
si vous approuvez cette mesure il sera convenable de en instruire  
officiellement l'administration du Muséum en l'invitant à donner  
ses soins pour l'exposition de mon côté je prévenirai les élèves  
qu'ils aient à remettre leurs ouvrages ici au 15 Brumaire terme de rigueur

Lucie au m

Citoyen Ministre

Du 11 Vendémiaire an 10

Mon départ devant précéder de plusieurs mois celui des  
 pensionnaires de l'école de Rome, il est à propos que pendant  
 ce temps leurs intérêts ne soient pas négligés.  
 Je crois convenable de vous proposer que le C. Menou  
 Secrétaire de la cy devant académie, déjà chargé de  
 tout ce qui concerne les intérêts des écoles  
 spéciales de peinture sculpture et architecture, se charge  
 des demandes particulières que les pensionnaires auront  
 à vous faire. Quant au paiement de leur traitement  
 je demanderais que <sup>le plus</sup> Dabut, Architecte, le plus  
 ancien des pensionnaires, <sup>qui en fera l'appoint, il y a jadis un</sup> soit chargé  
 pour le recevoir sur les fonds de la bibliothèque nationale  
 et le distribuer ensuite aux autres pensionnaires.  
 Un article du règlement porte que les pensionnaires envoient  
 leurs ouvrages d'antiquité au jour Vendémiaire précédent  
 au moins de huit semaines pour y mettre obstacle. Je me suis  
 concerté avec l'Administration du Muséum pour la localité  
 et nous nous sommes mis d'accord de présenter pour l'exposition  
 que le Gallus d'appeler, qui ne sera libre qu'au

Demain je vous prie en conséquence d'accorder un délai jusqu'à  
 et jusqu'à aux deux mentionnés pour apporter leur ouvrage  
 qui pourra avoir lieu le 15 Brumaire, et sera convenable  
 que l'Administration du Muséum <sup>soit officiellement</sup>  
 priée de cette disposition <sup>par invitation</sup> et invitée à donner ses soins  
 pour l'exposition. Si vous approuvez cette idée je prendrai  
 et mentionnerai qu'il s'agit de remettre à l'Administration  
 du Muséum les ouvrages qu'il s'agit d'exposer  
 au 15 Brumaire inclusivement.

Dans le mois de  
 cette que l'on peut admettre

Après avoir articular le règlement les pensionnaires  
 doivent exposer leur ouvrage <sup>avant le 15 Vendémiaire</sup> au 15 Vendémiaire au plus tard  
 circonstance la soit <sup>pour tout ouvrage qui sera à tout</sup>  
 réunir pour y mettre obstacle. Je me suis concerté avec  
 l'Administration du Muséum pour la localité et nous  
 nous sommes mis d'accord de présenter pour l'exposition que le  
 Gallus d'appeler qui ne sera libre qu'au 15 Brumaire  
 je vous prie en conséquence de <sup>autoriser</sup> le dire à l'exposer  
 leurs ouvrages que le 18 Brumaire <sup>ou avant ce jour</sup>  
 si vous approuvez cette mesure il me sera convenable de  
 officiellement l'Administration du Muséum <sup>par invitation</sup> à donner  
 ses soins pour l'exposition de mon côté je <sup>pourrais</sup> les dire  
 que j'ai à exposer dans l'ouvrage ci du 15 Brumaire

